|  |  |
| --- | --- |
| Une image contenant texte, Police, logo, Graphique  Le contenu généré par l’IA peut être incorrect. | Accueil - Agence de la transition écologique |

Numéro de la consultation : 2025AC000099

Numéro du Contrat : 2025AC000099

Service :

16 - Pôle Adaptation

**MARCHES DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES**

**CAHIER DES CHARGES**

**Solutions d’adaptation Au CHANGEMENT CLIMATIQUE**  
**fondées sur la nature**  
  
**Assistance à maitrise d’ouvrage pour**

**La mise en œuvre et la valorisation de l’édition 2026 des Trophées ARTISAN**

1. **Contexte de la mission**

Les conditions climatiques en France ont évolué de manière significative au cours du XXème siècle et continueront à évoluer au cours du XXIème siècle, entraînant des modifications importantes sur nos conditions de vie : environnement, ressources naturelles et agricoles, activités économiques, rythmes de vie, confort ou santé. Le défi que nous devons relever dès maintenant, et pour les prochaines décennies, est donc d’atténuer le changement climatique et de nous adapter à ses conséquences, pour certaines déjà irrémédiables. Le Plan National d’Adaptation au Changement Climatique pour la période 2018-2022 (PNACC 2) reconnaissait déjà l’intérêt des services écosystémiques pour l’adaptation, et visait à mettre en valeur les synergies apportées par les solutions d’adaptation fondées sur la nature (SFN) avec l’enjeu de préservation de la biodiversité. Ces SFN, qui consistent à agir sur les écosystèmes en les restaurant, en les protégeant ou encore en améliorant leur gestion, peuvent en effet améliorer notre capacité d’adaptation vis à vis de différents enjeux tout en ayant un effet bénéfique pour la biodiversité : amélioration de la capacité d’infiltration ou de stockage d’eau des sols en vue de gérer la ressource en eau, effet rafraîchissant ou de protection des sols de la végétation, …

Le nouveau Plan National d’Adaptation au Changement Climatique (PNACC 3) publié le 10 mars 2025, par sa mesure n°20, se fixe pour objectif d’accélérer le recours aux SFN et d’amplifier leur déploiement afin qu’elles soient systématiquement utilisées lorsque cela est pertinent. Plusieurs actions sont ainsi prévues pour participer à cette dynamique, à la fois en termes d’amélioration des connaissances liées aux SFN, de structuration des filières de l’offre de SFN, d’animation territoriale, de communication grand public et de mobilisation de nouveaux financements, publics comme privés.

Le projet intégré Life ARTISAN (2020-2027) coordonné par l’Office Français de la Biodiversité (OFB) vise à appuyer la mise en œuvre des mesures des plans nationaux d’adaptation par l’incitation renforcée à la mise en œuvre de solutions d’adaptation au changement climatique fondées sur la nature. Le projet doit permettre d’entrainer la montée en capacité des acteurs et améliorer les cadres institutionnels, financiers, normatifs, pour lever les freins à la généralisation de ces solutions.

Dans le cadre de ce projet, l’Agence de la transition écologique (ADEME) organise, en partenariat avec l’OFB et le Bureau Adaptation au changement climatique du Ministère de la Transition Ecologique, les Trophées ARTISAN de l’adaptation au changement climatique. Il s’agit d’un concours destiné aux acteurs économiques et aux collectivités territoriales, visant à valoriser les bonnes pratiques d’adaptation fondées sur la nature. L’objectif est de mettre en avant des initiatives qui se distinguent par :

* Leur réponse vis-à-vis des enjeux d’adaptation au changement climatique et de protection de la biodiversité ;
* Leur niveau de prise en compte des critères de l’Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)[[1]](#footnote-1) encadrant le concept de solution fondée sur la nature.

Trois éditions des trophées ont été prévues : 2022, 2024 et 2026.

La première édition a eu lieu à Lille en mars 2022 lors du 1er Forum ARTISAN. L’évènement a été diffusé live sur le site web de l’OFB et avec la diffusion de contenus sur les comptes X (ex Twitter) et LinkedIn du projet LIFE ARTISAN, des Trophées et des partenaires. Trois catégories ont été retenues pour cette première édition : 1) Réduction des risques climatiques, 2) Adaptation des filières économiques, 3) Adaptation de la gestion de la nature, des ressources et des milieux. Plus d’une trentaine de candidatures ont été reçues et deux lauréats ont été désignés pour chaque catégorie. Cette première édition a fait l’objet d’un vaste plan de communication mobilisant un grand nombre d’acteurs hétérogènes (collectivités, ONG, universités, instituts de recherche et Think tanks, agences publiques, fédérations, etc.) et plusieurs outils (site internet, réseau sociaux, fiches de présentation, vidéos, etc.).

La seconde édition, quant à elle, s’est tenue à Toulouse les 10 et 11 juin 2024 lors du Forum Alliance Nature & Adaptation organisé par l’OFB et l’Agence de l’eau Adour-Garonne. Cinquante projets avaient été déposés et six territoires ont été récompensés. Les trois catégories de la première édition ont été reconduites et un nouveau prix spécial a été introduit : « SFN et risques liés à l’eau ».

La remise des Trophées ARTISAN de l’adaptation au changement climatique pour cette troisième édition est prévue lors du 3ème Forum ARTISAN qui se tiendra du 7 au 9 juillet 2026, à Rennes, organisé par l’OFB.

L’ADEME organise par ailleurs depuis 2014 différentes éditions de Trophées de l’Adaptation au Changement Climatique aux échelles territoriale, nationale et internationale. Ces différents événements ont permis de sensibiliser aux besoins d’adaptation au changement climatique, de promouvoir des initiatives pertinentes et de contribuer aux échanges entre les territoires. De même, l’OFB et l’Agence Normandie de la Biodiversité ont décliné les Trophées ARTISAN en région Normandie lors de deux éditions en 2023 et 2025. Des synergies devront être créées entre ces différents événements.

1. **Objectifs de la mission**

Cette mission concerne l’assistance à maîtrise d’ouvrage pour l’organisation, la mise en œuvre, la valorisation et l’évaluation de la deuxième édition des Trophées ARTISAN.

Elle comprendra les tâches suivantes :

Définition des éléments de cadrage : il s’agira en particulier d’assurer l’articulation du concours avec des dynamiques en cours (panorama des concours similaires, identification des réseaux actifs sur ces thématiques) et de prendre en compte le bilan des deux premières éditions des Trophées ARTISAN ;

Préparation et lancement du concours ;

Organisation du processus de sélection des lauréats et remise des prix ;

Accompagnement et valorisation des porteurs de projet sélectionnés ;

Communication durant toutes les phases pour mobiliser de potentiels candidats, faire connaître les trophées et valoriser les projets retenus;

Abondement, gestion et maintenance du site web déjà existant des Trophées permettant le dépôt des candidatures et la valorisation des retours d’expérience (fiches REX et vidéos) des lauréats

Évaluation du concours.

Les travaux devront être conduits en interaction avec les équipes de l’OFB en charge de la stratégie de communication du projet ARTISAN et de l’organisation du Forum ARTISAN.

De même, les travaux devront s’articuler (communication, partage d’informations sur les critères de sélection, …) avec :

Les trophées de l’adaptation à l’échelle régionale, notamment en Normandie ;

Tout autre événement similaire et pertinent pour le projet ARTISAN.

1. **Descriptif de la mission**

Il est attendu que le soumissionnaire, dans son offre, soit force de proposition sur l’organisation et la méthodologie de travail, et fasse une lecture critique de ce qu’il pourra proposer.

Un rétroplanning devra être proposé tenant compte des contraintes suivantes :

* Les supports de communication annonçant le concours devront être finalisés avant mi-décembre 2025 maximum;
* Une période minimale de 3 mois pour le dépôt des candidatures ;
* Une période minimale de 2 mois pour la sélection des projets ;
* Les supports valorisant les gagnants (fiches, vidéos, etc.) devront être finalisés au moins 1 mois avant la cérémonie de remise des prix en vue d’une diffusion large le jour même.
* La réversibilité du site internet devra être effective au plus tard deux mois avant l’échéance finale du contrat.

**Planning indicatif**

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | 2025 | | 2026 | | | | | | | |  |  |  |  | 2027 |
|  | Nov | Déc | Jan | Fev | Mar | Avr | Mai | Jui | Jui | Aoû | Sept | Oct | Nov | Dec | Janv |
| Cadrage et outils pour la mise en œuvre des trophées  Supports de communication sur l’événement |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Dépôt des candidatures |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Sélection des projets |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Support de présentation des lauréats |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Remise Trophées |  |  |  |  |  |  |  |  | x |  |  |  |  |  |  |
| Analyse du déroulement et de la communication autour de l’événement |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Valorisation des lauréats |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Gestion, maintenance, réversibilité du site internet des Trophées |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |

**Tâche 1 – Définition des éléments de cadrage**

Cette tâche doit permettre de préciser les objectifs du concours de manière à assurer son articulation avec d’autres initiatives similaires et de préparer sa mise en œuvre. Le cadrage devra prendre en considération le bilan des deux premières éditions des trophées ARTISAN.

Les activités relatives à cette tâche doivent être réalisées avec l’appui du comité de pilotage de la mission. Le comité de pilotage sera mis en place au début de la mission pour assurer un suivi régulier des travaux. Il se réunira au lancement de l’étude, à la fin de chaque phase de travail (cf. 5 Calendrier et suivi de l’étude). Les activités relatives à cette tâche comportent :

Identification des concours similaires avec lesquels des synergies doivent être créées ;

Mise en œuvre des synergies ainsi identifiées ;

Sur la base de ces synergies, cadrer les objectifs de cette troisième édition. Ces objectifs seront précisés par le comité de pilotage sur la base des propositions du prestataire (en dernier recours, l’ADEME arbitrera). Il s’agira en particulier de préciser, tout en gardant une continuité entre les éditions :

Les différentes catégories du concours. Trois catégories de prix sont envisagées cette année, dans la lignée des éditions précédentes mais légèrement reformulées : « Adaptation des territoires et des populations », « Adaptation des filières économiques », et « Adaptation des modes de gestion des écosystèmes ». En fonction des candidatures reçues, un prix spécial pourra être décerné pour un projet ayant suivi une démarche particulièrement ambitieuse ou inspirante en matière de participation du public ou de coopération multi acteurs.

Les critères d’éligibilité et d’évaluation à retenir pour mettre en avant des projets non couverts par d’autres initiatives en France. Ces critères devront permettre la sélection de projets matures, avec un impact avéré grâce à des indicateurs de suivi détaillés fournis par les candidats.

Proposition d’une liste de membres des jury potentiels et vérification de leur mobilisation, à valider par le comité de pilotage ;

Identification des réseaux français actifs sur le changement climatique et la biodiversité, recherche et contact de structures partenaires qui s’engageront à relayer auprès de leurs membres, de leurs réseaux, etc. les informations relatives au concours (en lien avec la démarche sponsor, voir 2.1) ;

Définition du calendrier du lancement et de la valorisation des trophées, identification des événements de l’année 2025 et 2026 au cours desquels communiquer sur les trophées (en lien avec la stratégie de communication ARTISAN).

Tâche 2 – Préparation et lancement du concours

***2.1 Etablissement d’un plan de communication***

Le prestataire proposera un calendrier et un ensemble de moyens de communication pour faire connaître le concours auprès des acteurs pertinents. Il explicitera dans son offre les moyens de diffusion de l’information prévus.

Afin de bénéficier d’un délai suffisant de diffusion du concours et de réception des candidatures, des premiers éléments de communication devront être disponibles dès la fin novembre et l’ensemble des éléments pour la mi-décembre.

Ce plan sera élaboré en concertation avec d’autres partenaires d’ARTISAN, notamment l’OFB, son assistance à maîtrise d’ouvrage (AMO) pour la communication et l’UICN France, afin de l’aligner aux processus de communication déjà existants ou en cours d’élaboration :

La stratégie de communication du projet d’ARTISAN ;

Le plan de communication pour le Projet et le Forum ARTISAN 2026.

Le site internet des trophées [Trophées Artisans](https://www.trophees-adaptation-life-artisan.com/) utilisé lors des deux premières éditions, qui sera à reprendre, à enrichir et à maintenir durant toute la durée de la prestation (voir tâche 2.2)

Le prestataire organisera une visioconférence auprès des bénéficiaires associés d’ARTISAN pour présenter le concours, compléter le plan de communication et s’assurer de la mobilisation des partenaires.

Outre les partenaires ARTISAN, il se chargera d’identifier et de mobiliser des organismes sponsors. Ces organismes (instituts de recherche, collectivités, entreprises, ONGs, agences gouvernementales, presse web, presse locale régionale et nationale, etc.) seront affichés en tant que partenaires de l’événement et nous appuieront pour relayer l’information dans leurs réseaux. Aucune contribution financière ne leur sera demandée. Il est notamment attendu du prestataire :

L’identification des organismes sponsors ;

La production d’un kit « sponsor » qui comprendra notamment : un argumentaire pour impliquer les partenaires, une note de présentation des supports de communication, les règles pour relayer les informations, les contenus des communications en fonction des supports des partenaires-relais (articles pour Newsletters, brèves, illustrations, etc).

Les livrables de cette tâche sont les suivants :

Le plan de communication pour faire connaitre l’événement. A noter que le logo des premières éditions sera réutilisé à l’identique pour les trophées ARTISAN 2026 ;

Les supports de communication identifiés dans le plan de communication. Ils incluront notamment des mailings lists, des éléments pour communiquer sur les comptes X (ex twitter) de l’OFB et sur le LinkedIn du projet Life ARTISAN ;

Deux kits de communication à destination des bénéficiaires associés d’ARTISAN et des organismes sponsors comprenant : un argumentaire pour impliquer les organismes sponsors, une note de présentation des supports de communication, les règles pour relayer l’information, les contenus des communications en fonction des supports des partenaires-relais (articles pour Newsletters, brèves, illustrations, etc) ;

Le règlement du concours et le formulaire de candidature. Ceux-ci devront être assez clairs sur les attendus pour éviter au maximum les projets non matures, non aboutis ou non pourvus d’indicateurs de suivi attestant de leur réel impact.

***2.2 Gestion du site web Les Trophées de l’adaptation***

Afin de recueillir les candidatures, il a été mis en place lors de la première édition des Trophées un site internet basé sur le CMS Wordpress: [https://www.trophees-adaptation-life-artisan.com](https://www.trophees-adaptation-life-artisan.com/) ; lequel a été réutilisé pour la seconde édition. Outre le formulaire de candidature, le site héberge les contenus des deux premières éditions (photos, vidéos, fiches REX des projets), une section de rappel des enjeux d’adaptation, une section présentant les différents partenaires et sponsors des trophées, et une FAQ. Il sera demandé au nouveau prestataire de reprendre le même site internet pour cette troisième et dernière édition : aucun développement de nouveau site web n’est donc demandé.

Les missions relatives à la gestion du site internet existant sont les suivantes :

La maintenance corrective

L’hébergement et la gestion du nom de domaine

La réalisation d’éventuelles évolutions

Le détail de chacune de ces missions techniques est explicité en annexe 2. Ces missions se dérouleront sur une période de 13 mois jusqu’au décommissionnement total du site (suppression du site). En vue de cette suppression, il sera enfin demandé au prestataire d’assurer la réversibilité du site pour que l’ADEME et l’OFB puissent assurer la pérennité des données (voir tâche 6).

***2.3. Lancement du concours***

Le prestataire assurera :

La coordination et une partie de la mise en œuvre du plan de communication en lien avec l’ADEME et ses partenaires ;

L’animation d’une hotline pour le suivi des candidatures.

Tâche 3 – Processus de sélection des lauréats et remise des prix

***3.1 Sélection des lauréats***

Il est pressenti de faire appel à différents jurys :

Un jury de vérification de la validité des candidatures, composé de membres de l’ADEME ;

Un jury technique de sélection des gagnants pour chaque catégorie du concours, composé de scientifiques, de représentants de l’Etat, d’ONGs, de l’ADEME et de l’OFB.

Les missions confiées au prestataire sont les suivantes :

S’assurer de la mobilisation des jurys et, de manière générale, accompagner l’ADEME dans le suivi de la mise en œuvre et garantir les délais de réalisation ;

Organiser le processus de sélection des lauréats en tenant compte du retour d’expérience de la première édition ;

Accompagner les lauréats (voir tâche 4) ;

Envoyer des courriers aux candidats non retenus.

***3.2 Animation de la remise des prix***

Organiser et animer la cérémonie de remise des trophées qui sera un événement grand public. Un animateur devra être spécifiquement dédié à cette animation. Il sera possible de travailler avec l’animatrice sélectionnée par l’OFB pour les séquences plénières du Forum ou de sélectionner une autre personne. La cérémonie ayant lieu dans le cadre du Forum ARTISAN, la logistique en termes de salle et de dispositif de rediffusion ne sont pas inclus dans cette prestation mais sont pris en charge par l’OFB dans le cadre de l’organisation du Forum ;

Préparer le compte-rendu de l’évènement avec reportage photo et produire un support exploitable sur les réseaux sociaux.

***3.3 Communication et logistique de la remise des prix***

Assurer la visibilité et la communication tout au long de l’évènement ;

* Prendre en charge les frais de déplacement des lauréats. Le nombre de lauréats des trois catégories principales variera entre 1 et 2 par catégorie retenue dans une limite de 6 lauréats maximum. A ces lauréats s’ajoute un lauréat supplémentaire pour le prix spécial du jury. La prise en charge ne concernera qu’une seule personne pour chaque structure lauréate. Ces prises en charge feront l’objet de bons de commandes spécifiques en fonction du besoin. 2 types de bons de commandes seront définis : déplacement France métropolitaine et déplacement Monde. Les montants forfaitaires de ces bons de commande ne devront pas dépasser respectivement 600 € TTC et 2 000 € TTC ;

Réaliser les trophées physiques en bois, sur le même modèle que lors des précédentes éditions, qui seront remis aux lauréats dans une limite budgétaire de 100 euros par trophée. Les trophées physiques feront l’objet de bons de commandes ;

Réaliser des fiches et des vidéos de présentation des lauréats :

Les fiches et les vidéos devront être finalisées en amont de l’événement ;

Les fiches et les vidéos devront respecter la charte graphique du projet ARTISAN, la structure des fiches sera validée par le Comité de pilotage ;

Les fiches devront être traduites en anglais ;

Les fiches (version française uniquement) devront être imprimées. Environ 500 exemplaires par lauréat ;

Les fichiers InDesign des fiches devront être mis à la disposition de l’ADEME ;

Les vidéos devront être courtes (environ 3 min) ;

Les vidéos devront être sous-titrées en anglais ;

Pour les initiatives en France métropolitaine, le prestaire devra se rendre sur place pour réaliser les vidéos. Les déplacements organisés dans le cadre de la réalisation des vidéos feront l’objet de bons de commandes spécifiques en fonction des besoins.

Les fiches et les vidéos ainsi que les photos prises durant la cérémonie de remise des trophées seront stockées sur le site internet des trophées jusqu’à son échéance en novembre 2026. Le site sera donc géré et maintenu par le prestataire sur cette période.

Le prestataire assurera également le secrétariat du comité de pilotage du concours ainsi que du jury de sélection des lauréats, en appui à l’ADEME.

Tâche 4 - Accompagnement et valorisation des porteurs de projet sélectionnés

Il s’agit de :

Établir un plan de valorisation des actions portées par les lauréats

Selon que de besoins, produire d’autres supports de valorisation à la suite de l’événement.

Tâche 5 – Evaluation du concours

Il s’agit de :

Réaliser une analyse des clés de réussite et facteurs limitants concernant l’organisation et la valorisation de l’événement, intégrant notamment une analyse de la communication réalisée autour du concours (mesures d’audience du site et profils des utilisateurs, analyse presse et réseaux sociaux, etc.) ;

Formuler des préconisations à l’ADEME et à l’OFB sur les suites à donner, intégrant notamment un calendrier des futurs concours en dehors d’ARTISAN pour lesquels des perspectives de partenariat ont été identifiées.

**Tâche 6 – Réversibilité du site des Trophées**

La prestation de réversibilité vise à assurer le transfert de connaissance, à l’issue de la remise des trophées, du prestataire vers l’ADEME qui récupèrera les données stockées sur le site. Ce transfert de connaissances incorpore nécessairement les prestations suivantes :

Présentation générale des environnements de l'application

Présentation détaillée de la documentation,

Présentation des outils utilisés,

Etat des lieux des difficultés particulières,

Passation des compétences et responsabilité de maintenance du site

La durée de cette réversibilité se déroulera sous environ 1 mois (2 mois maximum) en deux phases :

Première phase : le prestataire transmettra au repreneur de l’applicatif (l’ADEME) l’ensemble des informations concernant le site internet (code sources, accès, environnements, documentation d’installation, document fonctionnel, etc). Il veillera à transmettre un dossier exhaustif et à jour. Le cas échéant, il complétera la documentation existante, pour y intégrer les évolutions récentes. Au cours de cette période, le prestataire continuera à assurer la maintenance de l’application.

Deuxième phase : l’ADEME prendra en charge la maintenance (avec si besoin l’assistance du prestataire, qui se tiendra disponible pour répondre aux demandes de compléments d’information).

1. **Livrables et valorisation**

Au cours de la mission, les livrables à produire seront les suivants :

Un rapport d’activité à mi-parcours, sous format Word, à destination de l’ADEME réunissant l’ensemble des éléments liés à la prestation (description de la méthode de travail, résultats des tâches 1 à 3, supports et comptes rendus des réunions, indicateurs de l’OFB de suivi du projet ARTISAN) ;

Un rapport d’activité final, sous format Word, à destination de l’ADEME réunissant l’ensemble des éléments liés à la prestation (description de la méthode de travail, résultats de chaque tâche, supports et comptes rendus des réunions, indicateurs de l’OFB de suivi du projet ARTISAN).

**Récapitulatif des livrables pour chacune des tâches**

|  |  |
| --- | --- |
| **Tâches** | **Livrables** |
| 1. Définition des éléments de cadrage | Identification des concours similaires et des synergies à mettre en œuvre ;  Note de précision des objectifs du concours : différentes catégories du concours, critères d’éligibilité et d’évaluation à retenir pour mettre en avant des innovations non couvertes par les concours existants en France ;  Liste de membres des jury potentiels ;  Liste des réseaux français actifs sur le changement climatique et la biodiversité, recherche et contact de structures partenaires qui s’engageront à relayer auprès de leurs membres, de leurs réseaux, etc. les informations relatives au concours ;  Calendrier du lancement et de la valorisation des trophées ;  Indicateurs d’évaluation du concours. |
| 1. Préparation et lancement du concours | Plan de communication pour faire connaitre l’événement ;  Supports de communication identifiés dans le plan de communication. Ils incluront notamment des mailings lists, des éléments pour communiquer sur les comptes X (ex twitter) de l’OFB, du projet Life ARTISAN, et sur le LinkedIn des Trophées ARTISAN ;  Deux kits de communication à destination des partenaires ARTISAN et des organismes sponsors comprenant : : un argumentaire pour impliquer les organismes sponsors, une note de présentation des supports de communication, les règles pour relayer l’information, les contenus des communications en fonction des supports des partenaires-relais (articles pour Newsletters, brèves, illustrations, etc) ;  Site web pour recueillir les candidatures via la réactivation du site des trophées ARTISAN de la première et seconde édition ;  Règlement du concours et formulaire de candidature. |
| 1. Processus de sélection des lauréats, remise des prix et production des livrables associés | Dossiers de candidatures et grilles d’analyses complétées ;  Fiches de présentation des lauréats (dont impressions) ;  Vidéos de présentation des lauréats ;  Trophées physiques ;  Compte-rendu de la remise des prix incluant reportage photo  Stockage des photos, vidéos, fiches REX sur le site web des trophées ; gestion et maintenance du site jusqu’à son échéance en novembre 2026 |
| 1. Accompagnement et valorisation des porteurs de projet sélectionnés | Plan de valorisation des lauréats. |
| 1. Évaluation du concours | Rapport d’analyse communication et évaluation du concours |
| 1. Réversibilité du site des Trophées | Présentation générale des environnements de l'application, codes sources, accès, etc  Présentation détaillée de la documentation,  Présentation des outils utilisés,  Etat des lieux des difficultés particulières,  Passation des compétences et responsabilité de maintenance du site |

Tous les livrables seront remis au format numérique.

Les livrables devront respecter la charte graphique du projet ARTISAN.

1. **Calendrier et suivi de l’étude**

Le prestataire effectuera l’ensemble des tâches définies dans le présent cahier des charges sur une période de 13 mois à compter de la date d’entrée en vigueur du marché + 2 mois de validation/correction des livrables, soit 15 mois au total (de novembre 2025 à janvier 2027).

Un comité de pilotage sera mis en place au début de la mission pour assurer un suivi régulier des travaux. L'organisation, l'animation, le secrétariat et les comptes rendus des réunions du comité de pilotage seront réalisés par le prestataire. Les comptes rendus seront réalisés dans un délai inférieur à une semaine.

Le comité de pilotage comprendra a minima des représentants de l’ADEME et de l’OFB.

Six réunions du COPIL sont à prévoir : Une au lancement de l’étude, et une à la fin de chaque phase de travail. Ces réunions auront lieu en visioconférence.

Déplacements à prévoir :

Réalisation des films ;

Remise des prix lors du Forum ARTISAN à Rennes.

1. **Annexe 1 : Objectifs et cibles du Forum ARTISAN**

Le troisième Forum ARTISAN se tiendra en présentiel les mardi 7 et mercredi 8 juillet 2026 au Couvent des Jacobins – Centre de congrès de Rennes Métropole. La journée du jeudi 9 juillet 2026 sera consacrée à des visites de sites. Environ 500 personnes sont attendues par jour au Centre des Congrès, principalement issues des collectivités, des structures publiques et privées qui accompagnent le développement de projets de SFN, de gestionnaires d’espaces naturels et du monde de la recherche.

Le troisième Forum ARTISAN permettra non seulement de renforcer le Réseau ARTISAN mais également de rassembler le plus large éventail possible d'acteurs nationaux et européens intéressés par les SFN pour favoriser le passage à l’échelle :

Les informer et les sensibiliser quant aux avantages des SFN ;

Leur présenter les avancées du projet Life ARTISAN ;

Les mobiliser autour d'objectifs en lien avec l’adaptation au changement climatique via les SFN en les encourageant à identifier et à mettre en œuvre des actions et solutions supplémentaires à celles mises en œuvre par le Life ARTISAN ;

Leur permettre de se rencontrer voire d’échanger autour d’éventuelles opportunités de collaboration.

Le programme des mardi 7 et mercredi 8 juillet 2026 se composera de :

Plusieurs sessions en plénière d’une à deux heures (plénières d’ouverture et de clôture, remise des Trophées de l’adaptation au changement climatique Life ARTISAN, etc.) avec live streaming diffusé sur le Viméo de l’OFB ;

D'une vingtaine d’ateliers organisés sous forme de parcours thématiques (plusieurs ateliers sont en lien avec une même thématique) ;

des temps informels dédiés à des moments de pause et d’échanges libres entre les participants ;

un espace exposition pour valoriser des initiatives inspirantes (projets, accompagnement, etc.).

Ce Forum est l’un des événements clés du projet ARTISAN pour renforcer la mobilisation nationale autour de la thématique des SFN.

1. **Annexe 2 : Détail des missions de gestion du site internet des Trophées**

Les missions relatives à la gestion du site internet existant sont les suivantes :

La maintenance corrective

L’hébergement et la gestion du nom de domaine

Réalisation d’éventuelles évolutions

7.1 : La maintenance corrective

Cette mission permet d’assurer la maintenance corrective continue du site internet afin qu’il puisse être utilisable en permanence par le grand public. Cela nécessite de mettre à jour régulièrement le socle technique Wordpress du site internet [https://www.trophees-adaptation-life-artisan.com](https://www.trophees-adaptation-life-artisan.com/), de s’assurer d’appliquer rapidement les patchs de failles de sécurité et d’intervenir sur des éventuels bugs fonctionnels.

Incident bloquant :

Anomalie qui empêche l’utilisation de tout ou partie de l’application, sans qu’un contournement simple identifié existe pour accéder au résultat souhaité. Exemple : page blanche en guise de page d’accueil ou accès bloqués à l’espace d’administration du site.

Garantie de temps d’intervention : 8 heures

Garantie de temps de rétablissement : 8 heures

Incident majeur :

Anomalie qui empêche l’utilisation de tout ou partie de l’application mais où un contournement simple existe pour accéder au résultat souhaité.

*Exemple : impossibilité d’éditer une page directement depuis la page concernée mais possibilité d’y accéder depuis l’espace d’administration.*

Garantie de temps d’intervention : 8 heures

Garantie de temps de rétablissement : 12h ouvrées

Incident mineur :

Anomalie n’empêchant pas l’utilisation normale de l’application.

*Exemple : décalage léger d’un bloc ou faute d’orthographe (non modifiable dans le backoffice Wordpress).*

Garantie de temps d’intervention : Dans la semaine

Garantie de temps de rétablissement : Dans le mois

En cas de maintenance importante nécessitant une indisponibilité temporaire, celle-ci ne devra pas excéder 24h.

Par ailleurs, le prestataire devra tenir compte des exigences suivantes :

Veiller à la protection des données personnelles et procéder aux déclarations nécessaires auprès des organismes compétents (par exemple la CNIL).

Dans le cadre de la présente consultation, l’ADEME accordera une attention particulière à la mise en œuvre d’une démarche écoresponsable.

Le prestataire maximisera autant que possible le niveau d’accessibilité du site internet.

7.2. L’hébergement et la gestion du nom de domaine

Le titulaire du marché devra :

Reprendre et suivre l’hébergement du site Internet. Le prestataire devra proposer ou s’adjoindre les compétences nécessaires afin de renouveler l’hébergement annuellement et en continu jusqu’à son décommissionnement.

Reprendre la gestion du nom de domaine trophees-adaptation-life-artisan.com

7.3. Réalisation d’éventuelles évolutions

En fonction des besoins et du déroulement du projet, des modifications ou évolutions mineures du site pourront être à prévoir.

1. UICN, 2016. Motion 77 : définition des Solutions fondées sur la Nature. <https://portals.iucn.org/congress/fr/motion/077> [↑](#footnote-ref-1)